Numérique — Enquête

Data centers : les pouvoirs publics esquivent leurs obligations de transparence

Ni l'administration française ni la Commission européenne ne respectent leurs obligations d'information du public sur les impacts environnementaux et les consommations énergétiques des data centers. C'est ce que révèle une enquête du consortium international de journalistes Lighthouse Reports et de « Mediapart ».

Jade Lindgaard, Riccardo Coluccini, Pablo Jiménez Arandia, Jaya Mirani, Beatriz Ramalho da Silva, Tomas Statius, Ludek Stavinoha (Lighthouse Reports) et Lydia Emmanouilidou (Solomon)

30 septembre 2026 à 07h07

En Europe, les populations ont-elles le droit de connaître les conséquences environnementales de l'explosion de la construction de data centers sur le continent ? Apparemment non.

La Commission européenne et les États membres usent de manœuvres dilatoires pour ne pas rendre publics des indicateurs clés, tels que la consommation en eau et en électricité, liés à l'installation de ces centres de données. C'est ce qu'a découvert un consortium de journalistes organisés autour du média d'investigation Lighthouse Reports et de *Mediapart* au terme d'un an d'enquête.

Ces installations, qui ressemblent à d'énormes entrepôts, couvrant plusieurs kilomètres carrés pour les plus imposants, sont remplies de puces extrêmement perfectionnées (les GPU) et de systèmes de refroidissement. Elles sont indispensables au développement de l'industrie de l'intelligence artificielle (IA).

Les data centers sont aussi extrêmement énergivores. À l'échelle européenne, leur consommation d'électricité est à peine inférieure à celle des ménages en France et en Allemagne, d'après Eurostat.

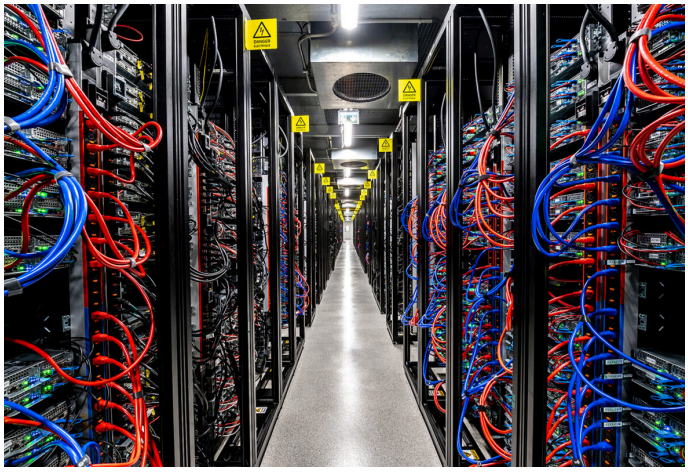

Dans un data center à Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise), en 2025. © Photo Xavier Popy / REA

Face à l'impact grandissant de ces installations, la Commission européenne s'était engagée à donner des outils aux citoyennes et citoyens pour estimer leur impact sur l'environnement. Cette promesse était au cœur de la directive relative à l'efficacité énergétique (EED) adoptée en septembre 2023.

Le texte de loi européen prévoit que les données des data centers de chaque pays des Vingt-Sept soient transmises chaque année à la Commission par les États membres. Charge à l'exécutif européen de les compiler, avant de les mettre en ligne de manière agrégée.

Le but est de constituer une plateforme commune de notation des centres de données à l'échelle de l'Union européenne (UE) – non accessible au grand public. Les règles de confidentialité adoptées par Bruxelles coreespondent aux demandes de Microsoft et Digital Europe, le lobby du numérique, avait dévoilé une enquête du *Monde* et d'Investigate Europe.

En France, c'est l'Ademe qui est chargée de gérer le registre numérique national. Ce sont ces données, data center par data center, que nous avons essayé d'obtenir. En vain.

Victoire pour l'industrie

Pour les obtenir, Lighthouse Reports a engagé une action en justice contre la Commission européenne, en vertu de la Convention d'Aarhus, un traité international

juridiquement contraignant qui garantit l'accès du public aux informations environnementales.

Le 21 septembre, la Commission européenne a dévoilé son projet de catégories de data centers, notées de A à G, sur la base de leur consommation en électricité et en eau. « *J'ai du mal à y voir un effort de transparence* », s'insurge Christiaan van Veen, cofondateur de Leitmotiv, une association qui milite pour la transparence de la décision publique, notamment en matière de technologies. Sans les données brutes, la mesure est « *assez inutile* » pour comprendre l'impact du secteur sur l'environnement, assure-t-il. « *C'est une victoire pour l'industrie*, regrette une source au fait des négociations, *nous perdons beaucoup d'informations en n'ayant pas accès à ces données.* »

« *Cette base de données est la meilleure preuve que nous ayons en notre possession pour parler de la soutenabilité du secteur* », oppose la Commission européenne, en réponse à nos questions.

Des documents, obtenus par *Mediapart* et ses partenaires, démontrent également que cette collecte d'informations est incomplète. « *Nous n'avons rien reçu*, expliquent ainsi les autorités slovènes en mai 2025 dans un courriel envoyé à la Commission au sujet des données environnementales que les opérateurs devaient leur remettre. *Pouvez-vous nous conseiller sur la façon de faire ?* » Dans un autre échange, un fonctionnaire de la Commission exhorte les autorités des Vingt-Sept à soumettre leurs jeux de données, « *même s'ils sont incomplets ou inexistants* ».

En France, c'est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) qui est officiellement chargée de remonter à l'exécutif européen les informations sur les impacts environnementaux des data centers.

Mais la transmission de ces données doit respecter « *une mise en balance* » entre l'intérêt public à divulguer l'information et « *la protection des intérêts commerciaux ainsi que la confidentialité des informations des exploitants* », explique le ministère de la transition écologique.

Concrètement, cela crée une situation ubuesque. Les « *données relatives aux performances énergétiques et environnementales* », qui sont considérées comme des « *indicateurs de performance clés* » par le règlement européen, peuvent être rendues publiques. Mais pas les informations administratives concernant ces mêmes data centers.

L'Arcep reconnaît qu'il existe « *un hiatus* » : « *On est bien conscients des questions que ça soulève mais notre compétence nous est confiée par les instances européennes.* » Dans ses rapports, l'Arcep a interdiction de publier les données environnementales des data centers site par site, et ne peut pas non plus comparer les opérateurs entre eux.

Saisine de la Convention d'Aarhus

Pour rompre le mur du silence, Lighthouse Reports a décidé de saisir la commission de la transparence du traité d'Aarhus, une législation internationale, signée par quarante-neuf pays en novembre 2023, sous la responsabilité des Nations unies. C'est la première fois que des journalistes font cette démarche.

La Convention d'Aarhus, dont le but est de « *protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être* », prévoit dans son article 4 un mécanisme de droit à l'information qui permet à l'ensemble des citoyen·nes, ou à n'importe quelle organisation issue de la société civile ou média, de demander la communication de documents sur « *l'environnement* ».

« *Nous ne pensons pas que ce mur de silence soit le fruit du hasard*, indique le mémoire déposé le 28 septembre par Lighthouse Reports. *Au contraire, on observe chez les décideurs politiques de toute l'Union européenne une volonté claire et constante de nier ou d'entraver l'accès aux informations relatives aux performances des centres de données et à leurs impacts environnementaux, et d'en brouiller la compréhension.* »

Pour que cette demande soit recevable, les requérant·es doivent en revanche démontrer que tout a été fait pour obtenir les données en utilisant des voies nationales. Des mois durant, une équipe de près de dix journalistes a alors

multiplié les demandes au titre du droit de l'information dans les vingt-sept pays de l'Union.

Résultat : enjoint par la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) de transmettre ces indicateurs de performance clés, le gouvernement français a fini par nous envoyer un tableau de près de 163 lignes et 28 colonnes. Mais tous les indicateurs sont mélangés, selon un ordre aléatoire. Il empêche donc en l'état d'établir individuellement l'impact des data centers.

Pourtant, ces informations sont nécessaires pour « *évaluer les incidences de cette activité sur l'environnement et identifier les éventuels efforts à accomplir en matière de sobriété énergétique et environnementale* », selon la Cada.

« Du moment où rien n'est public, les entreprises se sentent tout permis. »

Cyrielle Chatelain, présidente du groupe Les Écologistes à l'Assemblée nationale

Interpellé à ce sujet, le ministère de Monique Barbut répond que « *l'administration a considéré que la communication partielle des documents sollicités constitue la solution la plus conforme* » au droit. Et insiste : les informations des centres de données qui sont soumises au droit « *protégeant les secrets commerciaux et les secrets d'affaire* » doivent « *être traitées comme des données confidentielles et ne peuvent être rendues publiques en l'état* ».

Mauvaise foi, refus de rendre publiques ces données sous couvert du secret des affaires : aucun des États sollicités, ni la Commission européenne, ne s'est prêté à cet exercice, malgré des avis positifs rendus par plusieurs commissions chargées de la transparence. Le Défenseur des droits européens, à la suite d'une sollicitation de Lighthouse Reports, s'est même saisi de la question.

En Allemagne, le ministère de l'écologie a reporté sa réponse pendant neuf mois…, avant de nous renvoyer vers une base de données publique et incomplète. En Italie, il a assuré ne pas disposer des données… qu'il a pourtant transmises à Bruxelles. En Grèce, il a tout simplement refusé de transmettre quelque document que ce soit.

Présidente du groupe Les Écologistes à l'Assemblée nationale et rapporteuse d'une commission d'enquête parlementaire sur les vulnérabilités du système numérique, Cyrielle Chatelain proteste à la découverte de notre enquête : « *Les data centers se cachent beaucoup derrière le secret des affaires. C'est absolument injustifié parce qu'il y a un droit de la population de savoir. Il y a aussi un enjeu de stratégie énergétique du pays : on ne peut pas ne pas avoir, dans le cadre du débat public, l'ensemble des informations à disposition. Du moment où rien n'est public, les entreprises se sentent tout permis.* »

Lors de ses recherches, la commission parlementaire s'est elle-même heurtée au secret exigé par les industries du numérique. Par exemple au sujet des commandes et achats des administrations auprès de leurs fournisseurs privés : Microsoft, Oracle, etc. « *On n'a pas le droit de les publier car les contrats signés avec les opérateurs empêchent de diffuser les informations sur ces dépenses*, explique Cyrielle Chatelain. *C'est délirant. On n'a pas le droit de publier le détail de l'utilisation de l'argent public.* »

Les parlementaires ont aussi durement bataillé pour percer le mur du silence du gouvernement. « *On a mis deux mois à obtenir les documents que nous avions demandés* », précise Cyrielle Chatelain. Et là encore, surprise : le cabinet du premier ministre s'oppose, au nom du secret des affaires, à la publication de toute une série d'informations…, y compris parfois déjà publiques. Par exemple, la participation du fonds émirati MGX à la première phase de développement du gigacentre de données de Fouju (Seine-et-Marne). Ou encore la répartition des 109 milliards d'euros d'investissements annoncés dans le cadre du Sommet de l'IA en juin 2026.

« Hommes des cavernes »

Au cours des derniers mois, la presse s'est faite à de nombreuses reprises l'écho de la bataille menée par les opérateurs de data centers pour ne pas rendre public le réel impact de leur construction sur l'environnement. Dans le même temps, cette puissante industrie a renforcé ses efforts en matière de lobbying. Depuis 2023

et l'adoption de la directive, le budget de son association européenne, l'Eudca, a été multiplié par huit.

Les entreprises ne sont pas en reste : depuis janvier 2023, Amazon a ainsi dépensé près de 20 millions d'euros en frais de représentation à Bruxelles, indique le registre bruxellois sur le lobbying. Les caciques du secteur ne font pas grand secret de leur position : permettre vaille que vaille l'ouverture de nouveaux centres de données, peu importe le coût environnemental.

C'est ce qu'a soutenu le patron de l'Eudca, le Néerlandais Lex Coors, dans le média en ligne *Politico* en juin 2026. Il est aussi l'un des cadres dirigeants en Europe de l'entreprise américaine Digital Realty, qui opère quatre data centers à Marseille (Bouches-du-Rhône).

À Cannes, lors du sommet DataCloud, un des grands raouts de l'industrie, le patron de l'entreprise américaine QTS DataCenter, leader mondial des hyperscalers, ces centres de données gigantesques, Thomas Greason, allait dans le même sens. Le PDG de l'entreprise, détenue en intégralité par le fonds d'investissement Blackstone, moquait par la même occasion les *« hommes des cavernes »* qui *« sont contre tout »* (*« Citizens Against Virtually Everything »* en anglais, les initiales formant CAVE, « la caverne »). Et en particulier contre les data centers.

Jade Lindgaard, Riccardo Coluccini, Pablo Jiménez Arandia, Jaya Mirani, Beatriz Ramalho da Silva, Tomas Statius, Ludek Stavinoha (Lighthouse Reports) et **Lydia Emmanouilidou (Solomon)**

Boîte noire

Cette enquête a été conduite dans le cadre du projet de recherche « Data Center Silence » à l'initiative de Lighthouse Reports. Une année durant, des journalistes grec, espagnol, italien, britannique, français et allemand ont collaboré pour mettre au jour le réel impact environnemental des data centers à l'échelle européenne.

L'enquête est diffusée par une coalition de médias partenaires qui inclut *Mediapart*, *El Confidencial* (Espagne), *Solomon* (Grèce), *Il Manifesto* (Italie), *Trouw* (Pays-Bas). Cette coalition entend continuer le travail et les révélations dans les mois à venir.

Autres journalistes ayant participé à l'enquête : Crofton Black, Daniel Howden.

Vous avez une information ?

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau